



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
MARDI 23 FÉVRIER 2021, 15 h 15**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. OFFRE D'ACHAT DES LOTS 4 489 229 ET 4 489 235 (RUE MEUNIER)
4. RATIFICATION DU CONTRAT D'IMPARTITION EN SERVICE D'INSPECTION ET URBANISME
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité d’Eastman tenue le mardi 23 février 2021 à 15 h 15 par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d’état d’urgence.

Sont présents à cette visioconférence le maire Yvon Laramée, les conseillères Heidi Fortin et Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin.

La séance est présidée par le maire. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, est également présente et agit comme secrétaire d’assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 15 h 33.

Résolution  
2021-02-66

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire:

**D’adopter** l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 février 2021 tel que soumis.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

Résolution  
2021-02-67

**3. OFFRE D’ACHAT DES LOTS 4 489 229 ET 4 489 235 (RUE MEUNIER)**

**ATTENDU QUE** le Conseil a autorisé la vente publique des lots 4 489 229 et 4 489 235, par la voie d’un agent immobilier, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021;

**ATTENDU QU’aucun** agent n’a été mandaté par la direction générale jusqu’à présent;

**ATTENDU QU’entretemps**, la Municipalité a reçu une offre d’achat dont l’échéance est fixée au 24 février 2021;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

**DE** déposer une contre-offre avec échéance à 16 h, le vendredi 26 février 2021, afin que les conditions suivantes soient inscrites à l’acte de vente des lots :

- L’acheteur s’engage à aménager, sur l’un des deux lots, un parc accessible aux résidents du secteur des Boisés Stukely;
- L’acheteur accepte les terrains tels quels;

**ET D’autoriser** le maire Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte, son successeur à être nommé ultérieurement ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lise Coupal à signer, pour et au nom de la Municipalité d’Eastman, tout document requis.

*Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.*

#### 4. RATIFICATION DU CONTRAT D'IMPARTITION EN SERVICE D'INSPECTION ET URBANISME

**ATTENDU QUE** les différents indicateurs du service d'inspection et d'urbanisme, dont notamment le nombre de permis émis en 2020 par rapport à 2019, démontrent une croissance continue des demandes (près de 10 % plus élevée);

**ATTENDU QUE** le début de l'année 2021 démontre une tendance à la hausse qui n'est pas près de s'essouffler (75 permis délivrés à ce jour versus une moyenne de 22 permis délivrés au cours des mois de janvier et février des années 2019 et 2020);

**ATTENDU QUE** les ressources peinent à traiter les demandes dans des délais raisonnables;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick McDonald :

**DE** ratifier le mandat d'impartition en service d'inspection et urbanisme de la firme GESTIM inc. signé par la directrice générale et secrétaire-trésorière Anne Turcotte en date du 9 février 2021 conformément à la convention transmise au Conseil le 4 février 2021 et autorisé par courriel dans les jours suivants;

**DE** reconnaître Monsieur Dominic Dionne comme inspecteur municipal – bâtiments et environnement en mesure d'appliquer toute réglementation municipale requise dans l'exercice de ses fonctions;

**ET DE** planifier la réalisation d'un audit du service d'inspection afin d'identifier des pistes de solutions pour gérer la croissance importante des demandes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 6. VARIA

#### 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Nathalie Lemaire propose de lever la séance du conseil à 15 h 39.

Yvon Laramée  
Maire

Anne Turcotte  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*